



Maître d'Ouvrage

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ATLANTIQUES

10 Avenue du Maréchal Foch – CS 70602 – 64106 BAYONNE Cedex

Opération :

Réhabilitation du RDC du Bâtiment « La Villa »



CAF de PAU
5 Rue Louis-Barthou – 64000 PAU

MAITRISE D'OEUVRE

M&M Architectes
PERETTO Matthieu
Marie-Alix DUPLAA



3 Rue de BUROS
ZAC de Berlanne - 64160 MORLAAS
Email : mariealix@mmarchi.fr

05 59 27 35 07

Tél.

S.E.T.E.S. SA INGENIERIE
Bâtiment/Infrastructure
Thomas SANCHEZ, PDG



14 Avenue des Tilleuls
BP 70932 - 65009 TARBES Cedex
Email : secretariat.setes@setes.fr

05 62 34 25 54

Tél.

Chargés d'Opération :

Stéphane LAPORTE(EG)
Florian AGUERGARY (CVC)
Laurence KRIMM (Structure)
Secrétaire : France LACOSTE

Email : sl.setes@setes.fr
Email : fa.setes@setes.fr
Email : lk.setes@setes.fr

06 84 68 20 99
06 70 59 48 11
06 75 21 21 94

Port.
Port.
Port.

Etapes mission	DIAG	APS	APD	PRO / DCE	ACT	VISA	SSI	DET	AOR/DOE
Date :				Juin 2026					

Phase DCE

LIMITES DE PRESTATIONS

LOT 01 : DÉMOLITIONS – GROS-OEUVRE

LOT 09 : ELECTRICITE GENERALE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

LOT 10 : PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION

Date :

Le Lundi 30 juin 2026

Modifié le :

Cahier des Causes Techniques Particulières **(CCTP)**

CAF DES PYRENEES ATLANTIQUES
Réhabilitation du RDC du Bâtiment "La Villa" CAF 64

Phase DCE

LOT N° 01 **DEMOLITIONS – GROS OEUVRE**

LIMITES DE PRESTATIONS AOU PRESENT LOT

1.1 GENERALITES ET COORDINATION AVEC LES ENTREPRISES DES AUTRES LOTS

L'entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des différents Cahiers des clauses techniques particulières des autres lots de l'opération et des Prescriptions Communes à l'ensemble des lots, y compris les limites d'intervention de chaque lot.

L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les prestataires des différents lots, dans les délais impartis, pour prendre toute disposition nécessaire quant aux implantations, nivellements, réservations, scellements, etc...

Un soin particulier sera apporté à la définition des délais et détails d'exécution, incluant les éléments d'autres lots (VRD, fondations spéciales, charpente, menuiseries extérieures, plomberie, électricité ...), en collaboration avec les entreprises concernées.

Il devra, en cas d'insuffisance de précisions, en référer en temps utile au Maître d'œuvre, qui donnera toutes les indications complémentaires nécessaires.

Réciproquement, l'entreprise fournira aux titulaires des autres lots du projet l'ensemble des informations relatives au présent lot en temps opportun, afin de leur permettre d'établir leurs documents d'exécution ; en cas de retard ou d'omission, elle prendra à sa charge les études et travaux complémentaires, ainsi que les conséquences du retard qu'elle aura pu provoquer pour elle-même ou pour les autres corps d'état.

1.2 LISTE NON EXHAUSTIVE DES LIMITES DE PRESTATION

DESCENTES DE CHARGES

Les descentes de charges à prendre en compte sur les structures de gros-œuvre seront fournies par les lots concernés en temps opportun.

A charge au présent lot d'en faire la demande.

RESERVATIONS, SEUILS, MENUISERIES, PIEDS DE BARDAGE

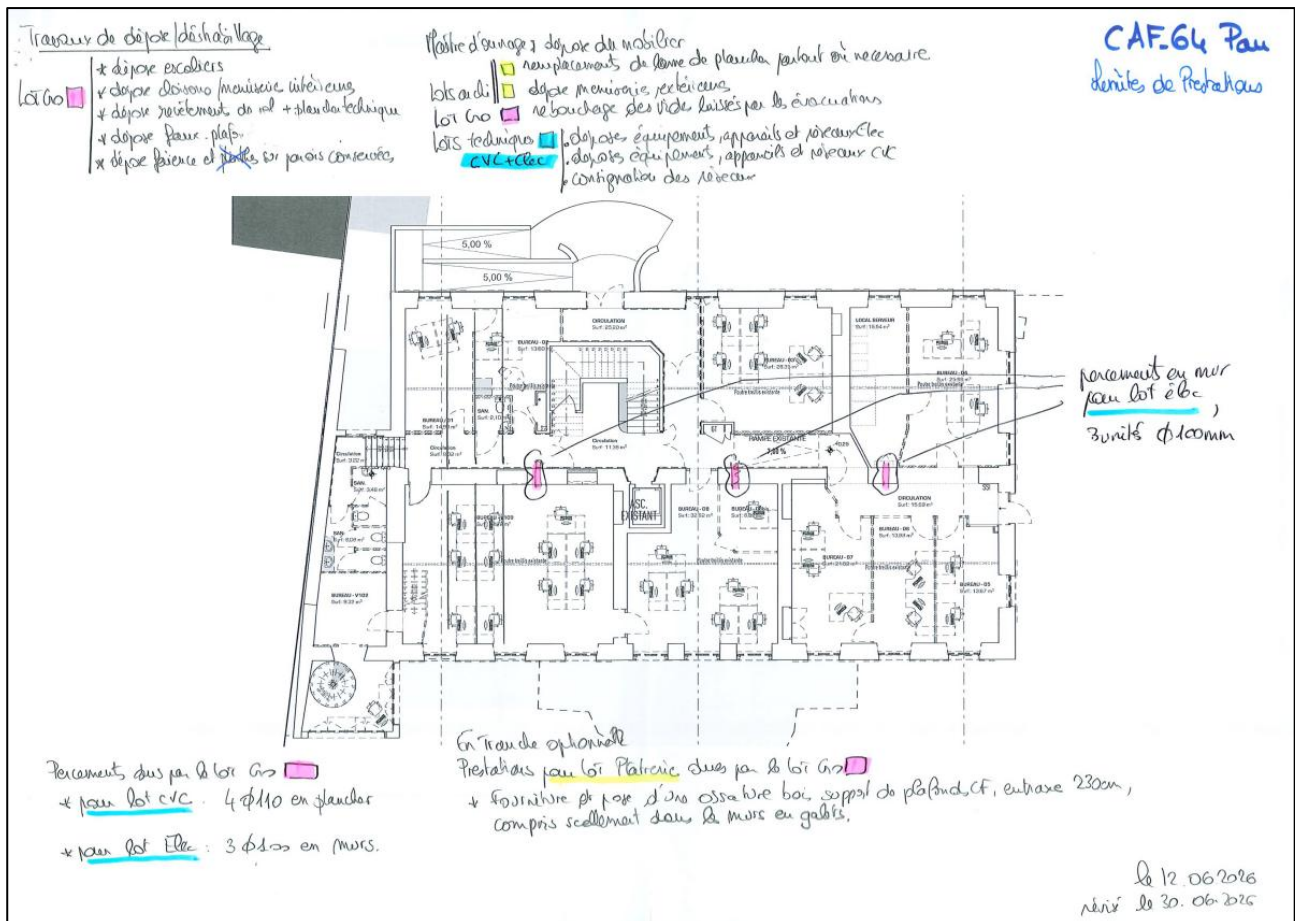
Les réservations à créer pour les différents corps d'état dans les ouvrages de gros-œuvre seront réalisées par l'entreprise adjudicataire du présent lot, à l'exception de toutes réservations de dimensions inférieures à 100x100mm ou Ø100mm, qui seront effectuées par le lot concerné, après aval du lot gros-œuvre.

Les réservations seront réalisées par le lot gros-œuvre suivant les plans de réservations qui lui seront remis par les entreprises.

Ces documents sont à communiquer pour l'établissement des plans EXE des fondations. Les réservations, seuils et décaissés dans les structures, planchers, dallages seront numérotés et implantés par rapport aux structures ou aux files du bâtiment.

Les réservations des menuiseries seront données au moyen de **cotes brutes** et seront accompagnées d'un plan de repérage.

Le rebouchage des réservations après passage des canalisations est à la charge du présent lot.



LOT N° 09

ELECTRICITE GENERALE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

LIMITES DE PRESTATIONS AOU PRESENT LOT

Les limites de prestations entre le lot Electricité Courants Forts et les différents corps d'état et services extérieurs intervenant sur le projet, sont définis ci-après :

A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE :

- DIVERS :

Réseaux téléphone et informatique :

- la fourniture, la pose et le raccordement des différents éléments actifs, switchs, hubbes, bornes WIFI et divers, pour les réseaux téléphone et informatique, à intégrer dans la baie de brassage VDI existante conservée et modifiée,
- la fourniture, la pose, la programmation et la mise en service, des postes téléphoniques,
- les raccordements des câbles mis en place entre le RG Villa et le RG Tour, sur le RG bâtiment Tour.

A LA CHARGE DES LOTS SUIVANTS :

- PLOMBERIE, VENTILATION, TRAITEMENT D'AIR, CLIMATISATION :

- tous les raccordements de ses machines ou tableau électrique à partir des attentes laissées par le lot ELECTRICITE, y compris le contrôle de bon fonctionnement.

A LA CHARGE DU LOT ELECTRICITE :

- pour le lot Gros œuvre, maçonnerie, génie civil :

- les plans d'implantation des différents percements et réservations, de sections supérieures à 100 x 100 mm ou de Ø égal ou supérieur à 120 mm, à réaliser dans les ouvrages bétons ou maçonnés ;
- tous les percements et réservations en planchers et en murs en béton armé qui n'auraient pas été indiqués au lot Gros Œuvre, y compris le rebouchage conformément aux règles de l'art et la reconstitution des coupe-feux ou étanchéité.

- pour le lot Menuiseries métallique :

- la mise à la terre des masses, de toutes les huisseries métalliques, en fonction de leur emplacement conformément à la NFC 15.100, réalisée par un conducteur de section appropriée.

Il sera également prévu à la charge du lot Electricité :

- tous les percements et réservations en planchers et en murs en béton armé qui n'auraient pas été indiqués au lot Gros Œuvre ou de section ou de diamètre inférieur à 100 x 100mm, y compris le rebouchage conformément aux règles de l'art et la reconstitution des coupe-feu ou étanchéité ;
- les calfeutrements de ces percements ;
- les protections mécaniques (fourreaux plastique ou acier) des pénétrations dans le bâtiment, au passage de chaque traversée de parois, au cheminement des réseaux dans les locaux privatifs ;
- tous les scellements nécessaires au maintien des matériels mis en œuvre ;
- trous, saignées, percements, etc.... dans les parois autres que celles en béton avec rebouchage de toutes ces saignées ;
- la vérification sur le chantier de la position et de la dimension des réservations exécutées par le lot Gros œuvre ;
- les peintures de finition des éléments métalliques, mis en place par le présent lot, ainsi que les couches anti-rouille et de protection.

Sont interdits tous percements dans les ouvrages en béton ou maçonneries porteuses, ainsi que toutes fixations dans les prédalles précontraintes sans avis favorable préalable de l'architecte et du bureau de contrôle.

LOT N° 10

PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION

LIMITES DE PRESTATIONS AOU PRESENT LOT

Tous les percements et rebouchages réalisés par le « lot CVC » seront à sa charge.

Lot Plâtrerie :

- Trappe accès équipements techniques à la charge du « Lot Plâtrerie » sur demande par « Lot CVC-Plomberie »
- Fourniture et pose des renforts en cloison selon plan de repérage et traçage sur site par le lot CVC.

Lot Menuiserie extérieure :

- Fourniture des entrées d'air par le lot « CVC » et pose au lot « Menuiserie extérieure »

Lot Électricité :

A partir des attentes électriques laissées par le lot « Electricité CFO-CFA » à proximité des appareils, le titulaire du présent lot devra les raccordements :

- 1 x unité extérieure PAC Air/Air - Triphasé – 15 kW – Protection maximale : 25A
- 15 x unités intérieures - 230V – 70 W/U
- 1 x cumulus électrique – 230V – 1 800W
- 1 caisson d'extraction – 230 V – 300 W